

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Artprice du 30 mars 2012 :

L'assemblée générale extraordinaire d'Artprice s'est réunie à son siège social le 30 mars 2012 à 18h30.

Monsieur Thierry EHRMANN ne pouvant pas être présent à l'Assemblée, c'est Madame Nadège EHRMANN, administratrice d'Artprice, qui a été désignée par l'Assemblée Générale pour la présider.

Après avoir désigné le bureau et constaté que le quorum de 1 587 448 titres était atteint, l'assemblée générale extraordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, a pu voter les résolutions proposées aux actionnaires et portant sur l'ordre du jour suivant :

- Ø Autorisation à donner au conseil d'administration, en vue de consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions par le personnel ou les dirigeants de la société,
- Ø Aménagement de l'objet social,
- Ø Modification corrélative des statuts,

Dans le cadre de la première résolution, l'assemblée générale a autorisé et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration d'Artprice pour la mise en place et la gestion, en une ou plusieurs fois au bénéfice du personnel et des dirigeants d'Artprice et des sociétés liées, de plan de stock-options.

Ensuite, l'assemblée générale a adopté l'aménagement accessoire fait au niveau de l'alinéa 7 de l'objet social d'Artprice qui consiste à actualiser la description de la place de marché normalisée d'Artprice, existante depuis 2005, en prenant en compte, dans ladite description, la définition des annonces aux enchères telle que prévue par l'article 5 de la loi du 20.07.11.

Enfin, l'assemblée générale a donné tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

L'ensemble des résolutions a été adopté de la manière suivante :

N° résolution	total voix pour	total voix contre ou abstention
1	4 165 425	147 772
2	4 313 197	0
3	4 313 197	0

La Présidente remercie l'ensemble des actionnaires ayant pris part au vote et ayant exprimé leur soutien et leur satisfaction quant à la gestion de la société, son activité et ses projets.

La société ARTPRICE informe ses actionnaires qu'au 30 mars 2012, date à laquelle s'est tenue l'assemblée générale, le nombre de droits de vote réel s'élevait à 8 412 698 et le nombre de droits de vote théorique s'élevait à 8 466 557.